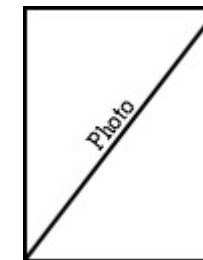




DOSSIER D'INSCRIPTION 2018-2019

(feuillelet à rendre au club)



ETAT CIVIL

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Nom de Jeune fille : _____

Date de Naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

ADRESSE

N° _____ Rue _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mél : _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous déjà pratiqué l'Aïkido : oui non

Si oui → N° de licence : _____ Grade : _____

Fédération : FFAAA FFAB Autre

Club : _____

Autorisez-vous le club à publier sur son site Internet ou les réseaux sociaux des photos ou vidéos sur lesquelles vous apparaissez ? oui non

Fait à : _____, le _____ Signature de l'adhérent(e)

Joindre obligatoirement au dossier :

- La fiche d'inscription complétée **avec une adresse mél valide** ;
- Le formulaire de demande de licence **complété et signé** ;
- 1 photo d'identité (seulement pour la première inscription) ;
- 1 certificat médical initial ou trisannuel délivré par un médecin ou une attestation de réponse négative à l'auto-questionnaire ;
- Pour les enfants, le règlement intérieur signé par le représentant légal.
- Le règlement du forfait du club :
 - Enfant nés après le 01/09/2005 : **92€**
 - Enfant nés avant le 01/09/2005 : **110€**
 - Etudiants : **120€**
 - Demandeurs d'emploi : **110€**
 - Adultes : **140€**

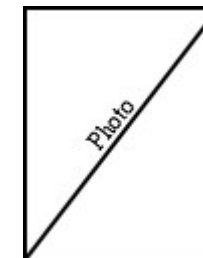
Ces tarifs englobent la licence, l'assurance, les cours et les entrées aux stages régionaux. Pour chaque adhérent, il est possible, moyennant un supplément de cotisation, d'obtenir une assurance complémentaire en cas d'accident.

Pour les nouveaux adhérents, il est possible de participer à 1 cours gratuit



DOSSIER D'INSCRIPTION 2018-2019

(feuillelet à conserver)



HORAIRES

Tous niveaux

Lundi de 19h45 à 21h30	Michel Amand
Mercredi de 19h15 à 21h15	Ganterie/Tivoli
Vendredi de 19h15 à 21h15	Ganterie/Tivoli

Enfants de 6 à 10 ans

Mercredi de 16h15 à 17h10	Dojo GU2/ B9
---------------------------	--------------

Enfants de 11 à 16 ans

Mercredi de 17h15 à 18h30	Dojo GU2/B9
---------------------------	-------------

Adolescents et adultes débutants

Samedi de 10h00 à 12h00	Dojo GU2/B9
-------------------------	-------------

Cours applications

A redefinir

EQUIPEMENTS NECESSAIRES

- Un kimono blanc
- Une ceinture blanche pour les débutants
- Une paire de claquettes (pour aller du vestiaire au dojo)

Attention : Ne rien laisser dans les vestiaires durant les entrainements (vols fréquents).

RENSEIGNEMENTS

- <http://aikido-poitevin.fr>
- <https://www.facebook.com/aikido.stadepoitevin>
- aikido.poitiers@gmail.com
- Christian BASSE 05 49 01 93 44
- Lydia AVERTY 06 80 43 03 75
- Paul LEBLANC 05 49 39 02 84



REGLEMENT INTERIEUR

(feuillelet à rendre au club)

1) Avant de laisser leur enfant en début de cours, les parents (ou accompagnateurs) doivent s'assurer que le cours a bien lieu et qu'au moins un responsable est arrivé.

2) En début de séance, les enfants se changent dans les vestiaires et attendent calmement l'autorisation d'un responsable pour pénétrer dans le dojo.

3) La responsabilité des parents (ou accompagnateurs) reprend à la fin des cours, dès la sortie des vestiaires.

4) Les enseignants ne sont pas tenus de signaler les absences des enfants non accompagnés, toutefois, en cas de demande expresse, des exceptions pourront être envisagés

5) En cas d'absence prolongée, il est souhaitable que les parents préviennent le responsable.

6) Les enfants les plus jeunes doivent être confiés directement à un responsable à chaque début de séance.

7) Des modifications exceptionnelles pouvant intervenir dans le déroulement des cours, il est recommandé aux parents de lire le tableau d'affichage ou sur le site du club, aikido-poitevin.fr ou de se renseigner auprès des responsables (les enfants oublient parfois de transmettre les informations qui leurs sont données) .

8) Les parents doivent veiller à ce que l'équipement de leur enfant soit complet en arrivant et en repartant du cours.

9) Le club ne peut être tenu pour responsable des objets perdus ou volés.

10) Les parents doivent veiller à ce que leur enfant ne soit pas en possession d'objets dangereux tels que couteaux, ciseaux, cutter...

11) Les parents qui constateraient un comportement incorrect ou dangereux de la part d'un enfant du cours envers ses petits camarades, sont priés de le signaler au responsable et de ne pas intervenir eux-mêmes.

12) En cas de comportement dangereux de la part d'un enfant et en l'absence momentanée du responsable du cours (parti en urgence chercher quelque chose dans le placard du club par exemple), les parents témoins doivent intervenir en leur qualité d'adultes responsables.

Dans ce cas précis, les enfants qui refuseraient de suivre les consignes données, seraient considérés comme n'ayant pas respecté le présent règlement.

13) En cas de manquements graves et répétés à ce règlement intérieur, le bureau du club peut être amené à prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant concerné.

14) La cotisation annuelle inclut la licence/assurance et les frais de participation aux stages régionaux. Cette cotisation doit être réglée le plus tôt possible au début de la saison sportive. En cas d'accident, une déclaration doit être établie dans des délais assez courts (5 jours).

15) Les déplacements vers les lieux de stage sont en général assurés par des membres du club et des parents volontaires; pour pouvoir bénéficier de ces possibilités de transport, les parents devront le cas échéant signer une autorisation ponctuelle.

Fait à : _____, le _____ Signature du représentant légal